

BRVM 10	214,21
Variation Jour	-0,20 %
Variation annuelle	-2,48 %



BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

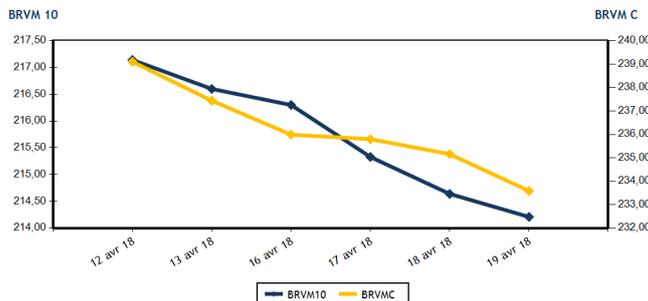
N° 77

jeudi 19 avril 2018

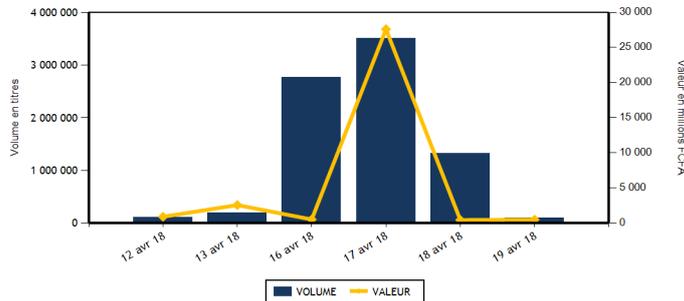
Site : www.brvm.org

BRVM Composite	233,59
Variation Jour	-0,67 %
Variation annuelle	-3,90 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	6 569 842 210 080	-0,67 %
Volume échangé	101 994	-92,28 %
Valeur transigée (FCFA)	475 917 494	13,92 %
Nombre de titres transigés	43	4,88 %
Nombre de titres en hausse	11	-8,33 %
Nombre de titres en baisse	21	16,67 %
Nombre de titres inchangés	11	0,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	3 297 218 889 125	0,00 %
Volume échangé	0	-100,00 %
Valeur transigée (FCFA)	0	-100,00 %
Nombre de titres transigés	0	-100,00 %
Nombre de titres en hausse	0	-100,00 %
Nombre de titres en baisse	0	-100,00 %
Nombre de titres inchangés	0	-100,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
MOVIS CI (SVOC)	3 010	7,50 %	-6,08 %
NEI-CEDA CI (NEIC)	510	7,37 %	1 278,38 %
SETAO CI (STAC)	380	5,56 %	111,11 %
TRACTAFRIC MOTORS CI (PRSC)	190 000	2,70 %	-34,16 %
ONATEL BF (ONTBF)	8 250	2,48 %	-13,70 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
PALM CI (PALC)	5 865	-7,49 %	6,64 %
SICOR CI (SICC)	3 575	-7,38 %	-9,49 %
TOTAL CI (TTLC)	2 160	-7,30 %	-22,30 %
VIVO ENERGY CI (SHEC)	1 110	-7,11 %	23,33 %
CFAO MOTORS CI (CFAC)	650	-6,47 %	64,56 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	12	96,26	-0,31 %	-6,54 %	10 310	30 244 220	25,15
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	684,63	0,57 %	-2,96 %	13 310	110 149 080	11,85
BRVM - FINANCES	14	82,42	-0,79 %	-5,87 %	25 429	130 434 034	8,70
BRVM - TRANSPORT	2	989,53	-3,42 %	-17,72 %	1 686	7 043 960	22,05
BRVM - AGRICULTURE	5	214,19	-2,19 %	16,74 %	44 884	182 593 815	27,34
BRVM - DISTRIBUTION	7	337,07	-5,22 %	-0,99 %	6 365	15 448 585	17,30
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	468,88	5,56 %	111,11 %	10	3 800	4,59
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	16,98	
Taux de rendement moyen du marché	5,69	
Taux de rentabilité moyen du marché	5,49	
Nombre de sociétés cotées	45	
Nombre de lignes obligataires	41	
Volume moyen annuel par séance	9 123,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	13 955 272,91	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	12,10	
Ratio moyen de satisfaction	2,48	
Ratio moyen de tendance	20,50	
Ratio moyen de couverture	487,73	
Taux de rotation moyen du marché	0,01	
Prime de risque du marché	-0,11	
Nombre de SGI participantes	23	

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Valeur annuel échangé / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé / capi flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat



BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
 BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E
 Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18, Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan
 Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org

MARCHE DES ACTIONS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour		Variation jour	Séance de cotation		Cours Référence	Variation de l'année précédente	Dernier dividende payé		Rdt. Net	PER
			Ouv.	Clôt.		Volume	Valeur			Montant net	Date		
SECTEUR - INDUSTRIE		96,26	points		-0,31 %								
CABC	SICABLE CI	1 740	1 700	1 700	-2,30 %	60	102 000	1 700	53,85 %	50	30-juin-17	2,94 %	10,27
FTSC	FILTISAC CI	4 950	4 700	4 995	0,91 %	83	385 565	4 995	1,42 %	561	9-janv.-18	11,24 %	28,69
NEIC	NEI-CEDA CI	475	510	510	7,37 %	9 035	4 607 850	510	1 278,38 %	9	28-juin-01		
NTLC	NESTLE CI	2 670	2 600	2 650	-0,75 %	372	968 740	2 650	39,47 %	32	12-août-11		54,06
SEMC	CROWN SIEM CI	14 515	14 515	14 515	0,00 %	2	29 030	14 515	4,61 %	677	29-sept.-17	4,66 %	19,28
SIVC	AIR LIQUIDE CI	595	570	570	-4,20 %	146	83 220	570	42,50 %	63	29-sept.-17	11,05 %	72,04
SLBC	SOLIBRA CI	105 000	105 005	105 000	0,00 %	10	1 050 015	105 000	-16,00 %	4 101	8-juin-17	3,91 %	6,27
SMBC	SMB CI	13 005	13 005	13 005	0,00 %	20	260 100	13 005	70,67 %	450	18-juil.-12		3,69
STBC	SITAB CI	53 500	52 500	52 500	-1,87 %	420	22 050 000	52 500	-27,08 %	4 124	19-juin-17	7,86 %	15,82
TTRC	TRITURAF CI-Ste en Liquidation	490	SP	SP	0,00 %			490	0,00 %	1 440	19-juil.-02		
UNLC	UNILEVER CI	8 500	8 000	8 000	-5,88 %	41	328 000	8 000	-5,88 %	1 233	9-juil.-12		
UNXC	UNIWAX CI	3 200	3 200	3 200	0,00 %	121	379 700	3 200	-25,06 %	174	10-juil.-17	5,43 %	16,25
TOTAL						10 310	30 244 220						25,15
SECTEUR - SERVICES PUBLICS		684,63	points		0,57 %								
CIEC	CIE CI	2 045	2 000	2 040	-0,24 %	373	745 325	2 040	-2,86 %	173	20-sept.-17	8,49 %	10,60
ONTBF	ONATEL BF	8 050	8 100	8 250	2,48 %	12 649	104 338 015	8 250	-13,70 %	619	1-juin-17	7,50 %	11,67
SDCC	SODE CI	4 200	4 155	4 100	-2,38 %	85	352 075	4 100	-30,63 %	270	28-sept.-17	6,59 %	13,63
SNTS	SONATEL SN	23 200	23 200	23 300	0,43 %	203	4 713 665	23 300	-0,85 %	1 500	15-mai-17	6,44 %	11,52
TOTAL						13 310	110 149 080						11,85
SECTEUR - FINANCES		82,42	points		-0,79 %								
BICC	BICI CI	7 900	7 990	8 000	1,27 %	805	6 438 380	8 000	-5,77 %	277	24-juil.-17	3,46 %	11,07
BOAB	BANK OF AFRICA BN	6 000	6 000	5 995	-0,08 %	216	1 295 600	5 995	-19,53 %	447	15-mai-17	7,46 %	8,15
BOABF	BANK OF AFRICA BF	5 800	5 500	5 800	0,00 %	2 668	14 674 935	5 800	-18,88 %	347	4-mai-17	5,97 %	8,47
BOAC	BANK OF AFRICA CI	4 800	4 800	4 790	-0,21 %	95	459 950	4 790	-2,24 %	274	8-mai-17	5,72 %	9,44
BOAM	BANK OF AFRICA ML	3 900	3 800	3 800	-2,56 %	912	3 358 055	3 800	-26,92 %	372	2-mai-17	9,79 %	6,24
BOAN	BANK OF AFRICA NG	4 700	4 790	4 800	2,13 %	441	2 068 000	4 800	-3,03 %	378	19-mai-17	7,87 %	8,57
BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	2 400	2 445	2 390	-0,42 %	2 474	5 944 235	2 390	-4,40 %	50	15-mai-17	2,09 %	5,67
CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL	8 990	8 900	8 900	-1,00 %	300	2 661 850	8 900	-11,00 %	224	9-juin-17	2,52 %	14,55
ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	25 990	25 650	25 000	-3,81 %	246	6 270 850	25 000	-15,77 %				10,37
ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	18	18	18	0,00 %	9 432	173 079	18	5,88 %	1	28-avr.-17	6,71 %	2,53
NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	8 000	7 900	8 000	0,00 %	3 840	30 668 080	8 000	-17,18 %	0			
SAFC	SAFCA CI	7 400	NC	NC	0,00 %			7 400	-32,11 %	576	29-juil.-11		
SGBC	SGB CI	13 800	13 750	13 600	-1,45 %	3 467	47 614 610	13 600	17,75 %	584	4-juil.-17	4,29 %	11,94
SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	16 495	16 490	16 550	0,33 %	533	8 806 410	16 550	-2,65 %	855	9-juin-17	5,17 %	7,35
TOTAL						25 429	130 434 034						8,70
SECTEUR - TRANSPORT		989,53	points		-3,42 %								
SDSC	BOLLORE	4 250	4 250	4 100	-3,53 %	1 685	7 040 950	4 100	-17,84 %	180	13-juil.-17	4,39 %	22,05
SVOC	MOVIS CI	2 800	3 010	3 010	7,50 %	1	3 010	3 010	-6,08 %	270	5-juil.-99		
TOTAL						1 686	7 043 960						22,05

MARCHE DES ACTIONS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour		Variation jour	Séance de cotation		Cours Référence	Variation de l'année précédente	Dernier dividende payé		Rdt. Net	PER
			Ouv.	Clôt.		Volume	Valeur			Montant net	Date		
SECTEUR - AGRICULTURE		214,19	points		↓	-2,19 %							
PALC	PALM CI	6 340	6 300	5 865	-7,49 %	265	1 641 275	5 865	6,64 %	120	29-sept.-17	2,05 %	21,94
SCRC	SUCRIVOIRE	1 510	1 510	1 520	0,66 %	810	1 229 730	1 520	33,33 %	137	29-sept.-17	9,03 %	6,98
SICC	SICOR CI	3 860	3 575	3 575	-7,38 %	5	17 875	3 575	-9,49 %	1 919	25-sept.-00		10,68
SOGC	SOGB CI	4 700	4 700	4 700	0,00 %	6 597	30 876 935	4 700	11,90 %	320	31-juil.-17	6,82 %	9,74
SPHC	SAPH CI	4 000	4 000	4 000	0,00 %	37 207	148 828 000	4 000	29,24 %	116	13-juin-14		87,39
TOTAL						44 884	182 593 815						27,34
SECTEUR - DISTRIBUTION		337,07	points		↓	-5,22 %							
ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	1 800	1 700	1 800	0,00 %	115	197 000	1 800	-10,00 %	50	24-juil.-17	2,75 %	19,79
BNBC	BERNABE CI	3 225	3 225	3 225	0,00 %	3 672	11 842 200	3 225	4,03 %	163	11-juil.-17	5,04 %	8,93
CFAC	CFAO MOTORS CI	695	695	650	-6,47 %	1 187	773 125	650	64,56 %	20	24-juil.-17	3,13 %	28,79
PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI	185 000	190 000	190 000	2,70 %	1	190 000	190 000	-34,16 %	13 500	25-sept.-17	7,11 %	15,07
SHEC	VIVO ENERGY CI	1 195	1 185	1 110	-7,11 %	139	158 130	1 110	23,33 %	33	27-juil.-17	3,00 %	15,93
TTLC	TOTAL CI	2 330	2 160	2 160	-7,30 %	358	773 280	2 160	-22,30 %	97	30-juin-17	4,49 %	15,30
TTLS	TOTAL SN	1 700	1 700	1 660	-2,35 %	893	1 514 850	1 660	-12,63 %	45	25-juil.-17	2,71 %	
TOTAL						6 365	15 448 585						17,30
AUTRES SECTEURS		468,88	points		↑	5,56 %							
STAC	SETAO CI	360	380	380	5,56 %	10	3 800	380	111,11 %	0			4,59
TOTAL						10	3 800						4,59
TOTAL - Marché des actions						101 994	475 917 494						

MARCHE DES DROITS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour		Variation jour	Séance de cotation		Cours Référence	Variation depuis l'origine	Parité	Periode de négociation	
			Ouv.	Clôt.		Volume	Valeur				Début	fin
TOTAL												
TOTAL - Marché des droits												

TROISIEME COMPARTIMENT - BRVM PETITES CAPITALISATIONS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour		Variation jour	Séance de cotation		Cours Référence	Variation depuis l'origine
			Ouv.	Clôt.		Volume	Valeur		
TOTAL									
TOTAL - 3ème Compartiment - BRVM PC									

Légende:

Cours du jour: Ouv.: Ouverture Clôt.: Clôture Moy.: Moyen
Mentions : NC: Non Coté Ex-c: Ex-coupon Ex-d: Ex-droit SP: Suspendu Val-T: Valeur Théorique
PER = Cours / BNPA selon les données disponibles Rdt. Net: Rendement net (DNPA / Cours)
Comp.: 1 - Premier Compartiment 2 - Second Compartiment 3 - Compartiment de croissance
Ratio de liquidité = Titres échangés / Volume des ordres de vente
: Progression de l'indice sectoriel : Stabilité de l'indice sectoriel : Recul de l'indice sectorie

MARCHE DES OBLIGATIONS

Symbole	Titre	Valeur nominale	Cours Précédent	Cours du jour	Cours Référence	Séance de cotation Volume Valeur	Coupon couru	Coupon d'intérêt Période Montant net	Eché.	Type Amort
OBLIGATIONS D'ETAT										
EOM.01	ETAT DU MALI 6.20% 2016-2023	10 000	10 000	NC	10 000		562,25	A 620,00	23-mai-18	ACD
EOM.02	Etat du Mali 6.50% 2017-2024 (*)	10 000	10 000	NC	10 000		648,22	A 650,00	20-avr.-18	AC
EOS.04	ETAT SENEGAL 6.70% 2012-2019	4 000	4 000	NC	3 999,60		92,52	A 268,00	14-déc.-18	ACD
EOS.05	ETAT SENEGAL 6.50% 2013-2023	10 000	10 000	NC	10 000		143,65	S 325,00	29-juil.-18	ACD
EOS.06	ETAT SENEGAL 6.50% 2014-2021	8 000	8 000	NC	8 000		205,41	S 260,00	27-mai-18	ACD
EOS.07	ETAT SENEGAL 6.30% 2015-2025	10 000	9 999	NC	9 999		250,27	S 312,41	25-mai-18	ACD
TPBF.03	TPBF 6,50% 2013-2020	10 000	9 800	NC	9 800		253,18	S 325,00	29-mai-18	ACD
TPBF.04	TPBF 6.50% 2017-2027	10 000	10 000	NC	10 000		138,90	S 322,33	31-juil.-18	ACD
TPBF.05	ETAT DU BURKINA FASO 6,50% 201	10 000	9 999	NC	9 999		198,21	S 325,00	29-juin-18	ACD
TPBJ.01	TPBJ 6.50% 2017-2027	10 000	9 999	NC	9 999		21,37	A 650,00	7-avr.-19	ACD
TPCI.015	TPCI 6.30% 2013-2018	10 000	10 000	NC	10 000		237,12	S 315,00	3-juin-18	ACD
TPCI.016	TPCI 6.55% 2014-2022	10 000	10 000	NC	10 000		599,37	A 655,00	20-mai-18	ACD
TPCI.017	TPCI 3% 2014-2024	10 000	10 000	NC	10 000		100,28	S 150,00	18-juin-18	ACD
TPCI.018	TPCI 5.85% 2014-2021	10 000	10 000	NC	10 000		195,54	S 292,50	18-juin-18	ACD
TPCI.019	TPCI 5.99% 2015-2025	10 000	9 945	NC	9 945		557,97	A 599,00	14-mai-18	ACD
TPCI.020	TPCI 5.85% 2015-2022	10 000	10 000	NC	10 000		22,38	S 292,50	5-oct.-18	ACD
TPCI.021	TPCI 6% 2016-2028	10 000	10 000	NC	10 000		18,08	A 600,00	8-avr.-19	ACD
TPCI.022	TPCI 5.90% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000		497,86	A 590,00	15-juin-18	ACD
TPCI.023	TPCI 5.90% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000		247,32	A 590,00	17-nov.-18	ACD
TPCI.024	TPCI 6.25% 2017-2029	10 000	9 990	NC	9 990		32,45	S 312,50	30-sept.-18	ACD
TPCI.025	TPCI 5,95% 2017-2024 A	10 000	10 000	NC	10 000		289,33	S 297,50	24-avr.-18	ACD
TPCI.026	TPCI 5,95% 2017-2024 B	10 000	10 000	NC	10 000		262,98	S 297,50	10-mai-18	ACD
TOTAL						0	0			
OBLIGATIONS REGIONALES										
BIDC.03	BIDC-EBID 6.50% 2014-2021	10 000	10 000	NC	10 000		38,86	S 325,00	28-sept.-18	ACD
BIDC.04	BIDC-EBID 6.10% 2017-2027	10 000	10 000	NC	10 000		513,07	A 610,00	16-juin-18	ACD
BOAD.011	BOAD 5.95% 2012-2019	10 000	9 950	NC	9 950		71,73	A 595,00	6-mars-19	ACD
BOAD.012	BOAD 5.95% 2014-2021	10 000	10 000	NC	10 000		185,84	A 595,00	26-déc.-18	ACD
CRRH.01	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2022	10 000	10 000	NC	10 000		109,53	S 305,00	13-août-18	AC
CRRH.02	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2024	10 000	9 950	NC	9 950		155,03	S 305,00	17-juil.-18	AC
CRRH.03	CRRH-UEMOA 6% 2013-2023	10 000	10 000	NC	10 000		288,46	S 300,00	26-avr.-18	AC
CRRH.04	CRRH-UEMOA 6% 2014-2024	10 000	9 950	NC	9 950		181,32	S 300,00	30-juin-18	AC
CRRH.05	CRRH-UEMOA 5.85% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000		168,29	S 290,10	4-juil.-18	AC
CRRH.06	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000		171,30	S 292,50	3-juil.-18	ACD
CRRH.07	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029	10 000	10 000	NC	10 000		251,48	S 297,50	17-mai-18	AC
SHAF.03	SHELTER AFRIQUE 6.6% 2014-2021	6 000	5 999	NC	5 999,40		54,25	S 196,37	28-août-18	ACD
TOTAL						0	0			
OBLIGATIONS PRIVEES										
ORGT.01	ORAGROUP 6.75% 2013-2019	10 000	10 000	NC	10 000		252,20	S 337,50	4-juin-18	ACD
SIFC.01	SIFCA 6.90% 2013-2021	10 000	10 000	NC	10 000		470,56	A 676,20	8-août-18	ACD
TOTAL						0	0			
SUKUK ET TITRES ASSIMILES										
SUKCI.S1	SUKUK CI 5.75% 2015-2020	10 000	10 000	NC	10 000		178,89	S 290,69	28-juin-18	AC
SUKCI.S2	SUKUK CI 5.75% 2016-2023	10 000	10 000	NC	10 000		68,68	S 293,89	7-sept.-18	ACD
SUKSN.S1	SUKUK SN 6.25% 2014-2018	10 000	10 000	NC	10 000		158,86	S 315,97	18-juil.-18	AC
SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000		138,33	S 301,67	26-juil.-18	ACD
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000			S	17-août-18	ACD
TOTAL						0	0			
TOTAL - Marché des obligations						0	0			

Légende :
 (*) Coupon couru Ex-c
 Cours du jour: Ouv.: Ouverture Clôt.: Clôture Moy.: Moyen
 Type Amort: Type d'Amortissement IF: In Fine AC: Amortissement Constant AD: Amortissement Dégressif ACD: Amortissement Constant Différé
 Période: Périodicité de paiement des coupons A: Annuelle S: Semestrielle T: Trimestrielle
 Eché.: Échéance de paiement des intérêts
 Mentions: NC: Non Coté Ex-c: Ex-coupon ou Ex-droit SP: Suspendu

INFORMATIONS

OPERATIONS EN COURS

Emetteur	Opération
----------	-----------

AVIS

Entité	N°	Nature	Objet
CREPMF	55/2018	Instruction CREPMF	Instruction relative aux conditions d'agrément et d'exercice de l'activité de listing sponsor sur le marché financier régional

COMMUNIQUES

Emetteur	N°	Nature	Objet
SAPH CI	20180419	Communiqué-Avis de Convocation	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire - SAPH CI
BANK OF AFRICA ML	20180419-5	Etats financiers	Etats financiers exercice 2017 - BOA MALI
BANK OF AFRICA ML	20180419-4	Projet de Résolutions	Projet de Résolutions AGM - BOA MALI
BANK OF AFRICA ML	20180419-3	Communiqué-Avis de Convocation	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte - BOA MALI
SAPH CI	20180419-2	Projet de Résolutions	Projet de Résolutions AGO - SAPH CI
ONATEL BF	20180419-1	Déclaration de franchissement de seuil(s)	Communiqué - Franchissement de seuil par l'Etat du BURKINA FASO

QUANTITES RESIDUELLES

MARCHE DES ACTIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente			Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	8	1,700	/	1,800	589	1 800
BICC	BICI CI	1 308	7,900	/	8,000	2 689	8 000
BNBC	BERNABE CI	6 316	3,200	/	3,225	11	3 225
BOAB	BANK OF AFRICA BN	20	5,690	/	5,995	13	5 995
BOABF	BANK OF AFRICA BF	16	5,500	/	5,800	1 248	5 800
BOAC	BANK OF AFRICA CI	30	4,655	/	4,790	78	4 790
BOAM	BANK OF AFRICA ML			/	3,800	334	3 800
BOAN	BANK OF AFRICA NG	18	4,790	/	4,800	3 958	4 800
BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	20	2,355	/	2,400	345	2 390
CABC	SICABLE CI	10	1,650	/	1,700	241	1 700
CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL	10	8,500	/	8,900	239	8 900
CFAC	CFAO MOTORS CI	33	650	/	675	500	650
CIEC	CIE CI	1	2,000	/	2,040	600	2 040
ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	127	25,000	/	25,500	10	25 000
ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	1 915 859	18	/	19	387 595	18
FTSC	FILTISAC CI	15	4,950	/	4,995	147	4 995
NEIC	NEI-CEDA CI	1 825	Marché	/			510
NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	387	7,800	/	8,000	3 062	8 000
N TLC	NESTLE CI	269	2,605	/	2,650	136	2 650
ONTBF	ONATEL BF	50	8,110	/	8,300	855	8 250
PALC	PALM CI			/	5,865	455	5 865
PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI	26	176,100	/	190,000	152	190 000
SAFC	SAFCA CI			/	7,400	12	7 400
SCRC	SUCRIVOIRE	148	1,520	/	1,550	441	1 520
SDCC	SODE CI	2 501	4,015	/	4,100	80	4 100
SDSC	BOLLORE	150	4,005	/	4,100	154	4 100
SEMC	CROWN SIEM CI	10	14,500	/			14 515
SGBC	SGB CI	405	13,600	/	13,700	3 000	13 600
SHEC	VIVO ENERGY CI			/	Marché	46	1 110
SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	20	16,550	/	16,600	218	16 550
SICC	SICOR CI			/	3,575	108	3 575
SIVC	AIR LIQUIDE CI			/	Marché	4	570
SLBC	SOLIBRA CI	13	105,000	/	110,250	17	105 000
SMBC	SMB CI	10	13,000	/			13 005
SNTS	SONATEL SN	181	23,300	/	23,495	3	23 300
SOGC	SOGB CI	7	4,610	/	4,690	92	4 700
SPHC	SAPH CI	87 013	4,000	/	4,005	230	4 000
STAC	SETAO CI	1 000	360	/	380	278	380
STBC	SITAB CI	22	53,000	/			52 500
SVOC	MOVIS CI	9	Marché	/			3 010
TTLC	TOTAL CI			/	Marché	150	2 160
TTLS	TOTAL SN	909	1,660	/	1,700	90	1 660
TTRC	TRITURAF CI-Ste en Liquidation			/			490
UNLC	UNILEVER CI	9	8,000	/			8 000
UNXC	UNIWAX CI	450	3,050	/	3,200	758	3 200

QUANTITES RESIDUELLES**MARCHE DES DROITS**

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
---------	-------	-------------------------------	---------------------	--------------------------------	--------------------

TROISIEME COMPARTIMENT - BRVM PETITES CAPITALISATIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
---------	-------	-------------------------------	---------------------	--------------------------------	--------------------

QUANTITES RESIDUELLES

MARCHE DES OBLIGATIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
ORGT.O1	ORAGROUP 6.75% 2013-2019		/ 10,000	41	10 000
SIFC.O1	SIFCA 6.90% 2013-2021		/		10 000
EOM.O1	ETAT DU MALI 6.20% 2016-2023		/ 10,000	57	10 000
EOM.O2	Etat du Mali 6.50% 2017-2024		/		10 000
EOS.O4	ETAT SENEGAL 6.70% 2012-2019		/ 4,000	203	4 000
EOS.O5	ETAT SENEGAL 6.50% 2013-2023		/		10 000
EOS.O6	ETAT SENEGAL 6.50% 2014-2021		/ 8,000	578	8 000
EOS.O7	ETAT SENEGAL 6.30% 2015-2025		/ 10,000	339	9 999
TPCI.O23	TPCI 5.90% 2016-2026		/ 10,000	100	10 000
TPCI.O24	TPCI 6.25% 2017-2029		/ 10,000	600	9 990
TPCI.O25	TPCI 5,95% 2017-2024 A		/ 10,000	100	10 000
TPCI.O26	TPCI 5,95% 2017-2024 B		/		10 000
TPCI.O17	TPCI 3% 2014-2024		/		10 000
TPCI.O18	TPCI 5.85% 2014-2021		/		10 000
TPCI.O19	TPCI 5.99% 2015-2025		/ 9,950	44 400	9 945
TPCI.O20	TPCI 5.85% 2015-2022		/		10 000
TPCI.O21	TPCI 6% 2016-2028		/ 9,800	1	10 000
TPCI.O22	TPCI 5.90% 2016-2026		/ 9,950	54 000	10 000
TPBF.O3	TPBF 6,50% 2013-2020		/		9 800
TPBF.O4	TPBF 6.50% 2017-2027		/		10 000
TPBF.O5	ETAT DU BURKINA FASO 6,50% 201		/ 10,000	2	9 999
TPBJ.O1	TPBJ 6.50% 2017-2027		/ 10,000	500	9 999
TPCI.O15	TPCI 6.30% 2013-2018		/		10 000
TPCI.O16	TPCI 6.55% 2014-2022		/		10 000
BIDC.O3	BIDC-EBID 6.50% 2014-2021		/		10 000
BIDC.O4	BIDC-EBID 6.10%2017-2027		/ 10,000	301	10 000
BOAD.O11	BOAD 5.95% 2012-2019		/		9 950
BOAD.O12	BOAD 5.95% 2014-2021		/		10 000
CRRH.O1	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2022		/		10 000
CRRH.O2	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2024		/		9 950
CRRH.O3	CRRH-UEMOA 6% 2013-2023		/		10 000
CRRH.O4	CRRH-UEMOA 6% 2014-2024		/		9 950
CRRH.O5	CRRH-UEMOA 5.85% 2015-2025		/ 10,000	192	10 000
CRRH.O6	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026		/		10 000
CRRH.O7	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029		/ 10,000	59	10 000
SHAF.O3	SHELTER AFRIQUE 6.6% 2014-2021		/ 6,000	349	5 999

SUKUK ET TITRES ASSIMILES

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
SUKCI.S1	SUKUK CI 5.75% 2015-2020		/		10 000
SUKCI.S2	SUKUK CI 5.75% 2016-2023		/		10 000
SUKSN.S1	SUKUK SN 6.25% 2014-2018		/		10 000
SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026		/		10 000
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026		/		10 000

CALENDRIER DES ASSEMBLEES GENERALES

ANNEE : 2018

Société	Nature	Date	Heure	Lieu
BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS	Ordinaire	09/05/2018	10:00:00	Salle de conférence de l'immeuble CRRAE-UEMOA, sise au Plateau, Avenue Delafosse prolongée, face à l'hôtel PULLMAN à Abidjan
BANK OF AFRICA ML	Mixte	05/05/2018	09:30:00	Grand-Hôtel
SAPH CI	Ordinaire	03/05/2018	09:30:00	Salle de conférence de CRRAE-UMOA (Versus Bank au Plateau)
SOLIBRA	Ordinaire	24/04/2018	10:30:00	Espace CRISTAL 8, rue du chevalier de Clieu, Zone 4 C, Salle PLATINIUM, ABIDJAN
ECOBANK TG	Ordinaire	24/04/2018	10:30:00	Salle de Conférence du Centre Panafricain Ecobank, 2365, Boulevard du Mono, Lomé, Togo
VIVO ENERGY CI	Ordinaire	19/04/2018	09:00:00	Espace Latrille Event
SONATEL	Ordinaire	17/04/2018	10:00:00	l'hôtel King Fahd Palace à Dakar
BANK OF AFRICA BN	Ordinaire	12/04/2018	10:00:00	Salle de conférence du BENIN MARINA Hôtel
CORIS BANK INTERNATIONAL	Ordinaire	12/04/2018	09:00:00	Hôtel SOPATEL Silmandé SA
SIB	Mixte	06/04/2018	09:00:00	Maison de l'Entreprise (CGECI), Abidjan-Plateau
BANK OF AFRICA BF	Ordinaire	06/04/2018	10:00:00	Salle de Conférence de OUAGA 2000
BANK OF AFRICA NG	Ordinaire	05/04/2018	10:00:00	Centre de formation de la BOA-NIGER (sise à BOA-Siège)
SICABLE	Ordinaire	03/04/2018	10:00:00	Hôtel AZALAI, Boulevard VGE à ABIDJAN
SERVAIR ABIDJAN CI	Ordinaire	28/03/2018	10:00:00	la salle JEWELS de la CGECI sise au Plateau
BANK OF AFRICA SN	Ordinaire	16/03/2018	10:00:00	Immeuble Elan II, 2eme Etage, Route de Ngor, Zone 12, Almadies à Dakar



INSTRUCTION N° 55/2018

RELATIVE AUX CONDITIONS D'AGRÉMENT ET D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DE
LISTING SPONSOR SUR LE MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,

- Vu la Convention du 3 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (ci-après le "Conseil Régional"), et son Annexe portant Composition, Organisation, Fonctionnement et Attributions du Conseil Régional ;
- Vu le Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du marché financier régional de l'UMOA, du 28 novembre 1997 ;
- Vu l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du 30 janvier 2014 ;
- Vu les délibérations du Conseil Régional en sa 28^{ième} session extraordinaire, du 1^{er} mars 2018 ;

ARRETE :

CHAPITRE I : Dispositions préliminaires

Article 1^{er} : Objet et champ d'application

La présente Instruction a pour objet de fixer les conditions relatives à l'exercice de l'activité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA. Elle précise les missions et obligations à la charge du Listing Sponsor.

Article 2 : Rôle du Listing Sponsor

Le Listing Sponsor est une entreprise habilitée à assister et à conseiller une autre entreprise dans le cadre de son processus d'admission au Troisième Compartiment de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de l'UMOA et tout au long de sa présence audit Compartiment.

Le Listing Sponsor aide l'émetteur qu'il accompagne à assurer le respect des obligations légales et réglementaires en vigueur.

1/9

Article 3 : Activité du Listing Sponsor

L'activité de Listing Sponsor consiste à :

- évaluer l'aptitude de la société candidate à l'admission au Troisième Compartiment de la BRVM (évaluation de l'entreprise, processus de levée de fonds, communication financière, environnement de marché, mode de cotation, etc.) ;
- vérifier la pertinence du projet d'introduction en bourse par rapport au plan de financement et à la stratégie de la société candidate ;
- assister la société candidate dans le processus d'admission à la cote ;
- contribuer à la rédaction de la documentation nécessaire à l'introduction en bourse de la société candidate ;
- conseiller la société candidate sur le choix de ses partenaires et sur les caractéristiques de l'opération permettant d'optimiser sa structure de financement ;
- informer la société candidate ou cotée quant aux obligations légales et réglementaires qui lui incombent.

Article 4 : Structures éligibles à l'activité de Listing Sponsor

L'activité de Listing Sponsor est exercée par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation, les Etablissements de crédit ainsi que les Cabinets d'audit et/ou de conseil financier(s).

Les Listing Sponsors peuvent se constituer en association et élaborer une charte fixant les relations entre les membres.

CHAPITRE II : Dispositions relatives aux conditions de délivrance et de retrait d'agrément

Article 5 : Critères d'éligibilité à l'activité de Listing Sponsor

L'exercice de l'activité de Listing Sponsor sur le marché financier régional est subordonné à l'agrément préalable du Conseil Régional.

Dans le cadre de la demande d'agrément, le Listing Sponsor doit :

- être constitué sous la forme d'une société commerciale S.A.R.L. ou S.A. ;
- justifier d'au moins trois (03) années d'activités ;
- avoir une expérience dans le conseil et le montage d'opérations financières ;
- disposer d'un nombre minimum de deux (02) collaborateurs ayant à titre individuel la qualification et l'expérience nécessaires à la conduite de l'activité de Listing Sponsor ;
- fixer dans son Règlement Intérieur des procédures permettant d'éviter les situations de conflit d'intérêt ;
- souscrire à une assurance responsabilité civile et s'engager à la maintenir pendant la durée de la validité de son agrément.

Le Conseil Régional peut faire procéder, par des experts indépendants, aux frais du requérant, à tout audit du Listing Sponsor jugé nécessaire.

Article 6 : Contenu du dossier d'agrément

Le dossier de demande d'agrément en qualité de Listing Sponsor, adressé au CREPMF, doit contenir les documents suivants :

- une copie de son agrément au titre de son activité professionnelle habituelle, le cas échéant ;
- une copie de ses statuts ;
- la répartition du capital précisant l'identité et l'activité des actionnaires détenant plus de 10 % du capital social ;
- la liste des administrateurs et la durée de leur mandat ;
- la liste des dirigeants sociaux et leurs casiers judiciaires, accompagnés de l'organigramme ;
- la description des moyens humains et matériels à utiliser pour assurer la mission de Listing Sponsor ;
- le curriculum vitae d'au moins deux (02) collaborateurs ayant à titre individuel la qualification et l'expérience nécessaires à la conduite de l'activité de Listing Sponsor ;
- les états financiers des trois (03) derniers exercices, certifiés par un Commissaire aux Comptes inscrit au tableau de l'ordre des Experts-Comptables d'un pays de l'UMOA ;
- un engagement écrit de la part du Listing Sponsor par lequel il s'oblige à connaître les attentes de ses clients, à leur fournir une information claire, rapide et complète sur les opérations à traiter ou traitées pour leur compte ;
- une copie du règlement intérieur et des procédures permettant d'éviter les situations de conflit d'intérêt ;
- la preuve de la souscription à une assurance responsabilité civile et l'engagement écrit du Listing Sponsor à maintenir cette assurance pendant la durée de la validité de son agrément.

Le Conseil Régional peut requérir la fourniture de tout autre document ou information utile à l'instruction du dossier.

Article 7 : Procédure d'agrément

Dans les cinq (05) jours ouvrés suivant la réception de la demande d'agrément, le Conseil Régional vérifie si le dossier de demande est complet.

Lorsque le dossier est complet, le Conseil Régional dispose de soixante (60) jours calendaires pour l'instruire. A l'issue de l'instruction, une décision d'agrément, d'ajournement ou de rejet du dossier de Listing Sponsor est prononcée par le Conseil Régional.







 3/9

Toutefois, l'absence de réaction du Conseil Régional à l'issue du délai d'instruction ne tient pas lieu d'agrément tacite du dossier de Listing Sponsor.

En cas de demande d'informations complémentaires par le Conseil Régional, le délai d'instruction est suspendu, jusqu'à réception desdites informations.

Article 8 : Délivrance de l'agrément

La délivrance de l'agrément fait l'objet d'une décision du Conseil Régional transmise au Listing Sponsor. L'agrément peut être délivré sous réserve de l'accomplissement de certaines diligences ou de la transmission d'informations jugées nécessaires par le Conseil Régional.

L'agrément délivré est subordonné au démarrage effectif des activités du requérant dans un délai maximum de douze (12) mois, à compter de la date de notification dudit agrément.

Le Listing Sponsor est tenu de fournir les preuves du démarrage effectif de ses activités avant le terme visé à l'alinéa ci-dessus, en transmettant une copie des contrats signés avec ses clients au Conseil Régional.

La transmission de la décision d'agrément est suivie du versement d'une somme, fixée par décision du Conseil des Ministres de l'UMOA et payable en une fois.

La décision d'agrément du Listing Sponsor est publiée sur le site internet du CREPMF et au Bulletin Officiel de la Côte de la BRVM.

Le rejet par le Conseil Régional d'une demande d'agrément est notifié au requérant par une décision motivée.

Article 9 : Protection de la dénomination Listing Sponsor

Nul ne peut, sans avoir été préalablement agréé et inscrit sur la liste des Listing Sponsors, exercer l'activité définie à l'article 2, ni se prévaloir de la qualité de Listing Sponsor, de conseiller en introduction en bourse ou d'accompagnement au Troisième Compartiment de la BRVM, ni créer l'appartenance de cette qualité, notamment par l'emploi des termes y afférents dans sa dénomination sociale, son nom commercial, sa publicité ou d'une manière quelconque, dans son activité.

Article 10 : Modifications des conditions d'agrément

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent au dossier initial d'agrément doit être portée sans délai à la connaissance du Conseil Régional.

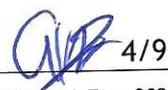
Article 11 : Durée de validité de l'agrément

L'agrément octroyé par le Conseil Régional est valable pour une durée de trois (03) ans à compter de sa date de signature.

RUP





 4/9

Trois (03) mois avant ladite échéance, le CREPMF procédera à une évaluation de l'activité du Listing Sponsor. La décision de renouvellement de l'agrément découlera de ladite évaluation. Le renouvellement de l'agrément ne sera pas sujet au paiement de commissions.

Article 12 : Tarification des services offerts par le Listing Sponsor aux entreprises

La tarification des services du Listing Sponsor fera l'objet d'une homologation par le Conseil Régional et d'une publication au Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM préalablement à sa mise en application.

Toutes modifications ultérieures de tarifs homologués donneront lieu à la saisine du Conseil Régional en vue d'une nouvelle homologation.

Article 13 : Retrait de l'agrément

Le Conseil Régional se réserve le droit de procéder au retrait de l'agrément d'un Listing Sponsor lorsque celui-ci :

- ne fait pas usage de l'agrément dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de son octroi ;
- s'est rendu coupable de manquements graves à la réglementation du marché financier régional ;
- ne remplit plus les conditions requises pour l'agrément ;
- en fait la demande motivée.

Le retrait de l'agrément est notifié au Listing Sponsor par courrier avec accusé de réception. La décision de retrait d'agrément est publiée au Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM ou par toute autre voie.

Lorsque l'agrément est retiré à un Listing Sponsor, celui-ci dispose d'un délai d'un (01) mois à compter de la date de notification pour désigner un autre Listing Sponsor chargé de poursuivre ses activités, sauf en cas de faillite. Ce transfert d'activités est soumis à l'approbation préalable du Conseil Régional.

En cas de défaillance de ce dernier lors de la désignation d'un autre Listing Sponsor agréé, le Conseil Régional procède à cette désignation.

En cas de faillite ou de dissolution d'un Listing Sponsor, le Conseil Régional procède à la désignation d'un autre Listing Sponsor agréé, chargé de la reprise des activités courantes contractées par le premier.

En tout état de cause, l'agrément délivré par le Conseil Régional ou tout autre droit ou obligation résultant dudit agrément ne peut en aucun cas être cédé, transféré (hormis le cas d'une restructuration de l'entité sans changement de propriétaire effectif, sous réserve de l'approbation du CREPMF) ou grevé de charge par ou pour le compte du Listing Sponsor.

CHAPITRE III : Principes, Responsabilités et Obligations du Listing Sponsor

Article 14 : Principes applicables au Listing Sponsor

Dans l'exercice de son activité, le Listing Sponsor doit respecter les principes suivants :

- disposer de moyens et de procédures internes lui permettant de mener à bien ses missions ;
- disposer d'équipes compétentes et s'engager à assurer leur formation régulière ;
- convenir par écrit avec l'entreprise candidate du coût des prestations qu'il se propose d'assurer en définissant notamment le contenu de sa mission avant, pendant et après l'admission à la cote de celle-ci ainsi que la durée et la rémunération de cette mission ;
- s'abstenir d'être rémunéré sous forme d'attribution de titres de la société candidate ou cotée ;
- procéder à une évaluation régulière de la conformité de la société dont il assure le sponsoring ;
- prévenir et empêcher tout "Abus de marché" tel que défini par le Règlement Général du Conseil Régional, durant la durée de son contrat de Listing Sponsor et dans les six (06) mois suivant la rupture dudit contrat ;
- prendre les mesures nécessaires auprès de ses collaborateurs pour éviter l'exploitation des informations privilégiées des sociétés dont il assure le sponsoring.

Article 15 : Responsabilités du Listing Sponsor

Le Listing Sponsor doit mener les diligences nécessaires en vue de s'assurer de la sincérité des informations communiquées par la société candidate au Troisième Compartiment de la BRVM et la Note d'Information de l'opération devra comporter sa signature.

Le Listing Sponsor doit tenir un registre de ses diligences professionnelles. Il porte sur ce registre, pour chacune des sociétés dont il assure le rôle de sponsor, les indications de nature à permettre le contrôle ultérieur des travaux accomplis. Le registre constitué en application du présent article est conservé pendant dix (10) ans et est mis à la disposition du Conseil Régional sur requête.

Le Listing Sponsor informe sans délai le Conseil Régional et la BRVM de la rupture de son contrat avec la société candidate ou cotée au Troisième Compartiment de la BRVM.

Les activités du Listing Sponsor doivent se limiter à celles prévues par la présente Instruction et être conformes aux textes légaux en vigueur.



Article 16 : Obligations du Listing Sponsor envers son client

Le Listing Sponsor doit pour le compte de la société candidate ou cotée au Troisième Compartiment de la BRVM s'assurer que les informations financières disponibles sont conformes à la réalité, suffisantes, claires et précises. Dans le cas contraire, le Listing Sponsor identifie et propose les changements appropriés.

Après l'introduction en bourse, le Listing Sponsor veille en permanence au respect des engagements de son client en matière de communication financière, l'assiste dans le cadre de ses opérations financières sur le marché financier régional, et le conseille sur sa stratégie financière et son plan de communication.

En cas de non-respect par la société candidate ou cotée de ses obligations d'informations, le Listing Sponsor lui rappelle ses obligations et lui fournit l'assistance nécessaire pour corriger les manquements observés. Il doit par ailleurs, signaler au Conseil Régional et à la BRVM, la nature du manquement et les démarches entreprises pour y remédier.

Article 17 : Obligations du Listing Sponsor envers le Conseil Régional

a) À l'occasion de chaque offre de titres

Lors de l'admission de la société candidate au Troisième Compartiment de la BRVM, le Listing Sponsor doit attester par écrit au Conseil Régional :

- avoir fourni à la société candidate concernée toutes les informations relatives aux obligations légales et réglementaires découlant de l'opération d'introduction en bourse et de sa présence à la cote et que celle-ci satisfait aux conditions d'éligibilité ;
- avoir vérifié et effectué les diligences nécessaires concernant l'admission au Troisième Compartiment de la BRVM ;
- que la société candidate a mis en place les mesures nécessaires pour respecter ses obligations de publication d'informations périodiques et permanentes.

Tout Listing Sponsor qui fait l'objet, à l'occasion de l'exercice de sa mission, de poursuites administratives ou judiciaires, doit en informer le Conseil Régional, dans les meilleurs délais et dans les limites du respect du secret de l'instruction.

b) Exigences périodiques d'informations

Le Listing Sponsor transmet annuellement au Conseil Régional et au plus tard le 10 janvier de chaque année, l'intégralité des informations suivantes :

- les conflits d'intérêts réels et potentiels ;
- une définition de ce qu'il considère être, ou non, des services auxiliaires à son activité de Listing Sponsor ;
- toute modification importante apportée aux pratiques, procédures et procédés dans le cadre de ses activités de Listing Sponsor ;

- une description de la politique d'archivage ;
- des informations financières relatives au chiffre d'affaires en qualité de Listing Sponsor, ventilées selon les revenus générés, d'une part, par l'activité de Listing Sponsor et, d'autre part, par la fourniture d'autres services, avec une description complète de chaque type de revenu.

Article 18 : Conflit d'intérêts

Le Listing Sponsor doit s'abstenir d'exercer sa mission au profit d'une société candidate ou inscrite à la cote qui le placerait en situation de conflit d'intérêts. Ces situations incluent de façon non exhaustive :

- la certification des comptes de ladite société ;
- l'exercice d'une fonction de direction ou d'administration au sein de ladite société par tout associé, dirigeant ou employé du Listing Sponsor ;
- la participation du Listing Sponsor ou d'un de ses associés, dirigeants ou employés, au capital de ladite société, que ce soit à titre individuel ou de concert.

Le Listing Sponsor doit informer le Conseil Régional, pour un examen préalable, de toute situation qui pourrait s'apparenter à un conflit d'intérêts.

Article 19 : Usage d'informations privilégiées

Le Listing Sponsor doit s'assurer que toute personne agissant pour son compte ne fait pas usage (directement ou indirectement) des informations privilégiées concernant les sociétés dont il assure le sponsoring dans le but d'en tirer profit avant que celles-ci ne soient rendues publiques.

Article 20 : Confidentialité

Le Listing Sponsor s'assure de préserver la confidentialité, auprès des tiers, des informations relatives à ses clients, anciens clients et prospects, sauf autorisation du concerné.

La clause de confidentialité n'est pas opposable aux requêtes du Conseil Régional et aux dispositions réglementaires en la matière.

CHAPITRE IV : Supervision de l'activité des Listing Sponsors

Article 21 : Liste des Listing Sponsors agréés

Le Conseil Régional établit une liste de Listing Sponsors agréés. Cette liste fait l'objet d'actualisation et de publication au plus tard le 15 janvier de chaque année.



8/9

Article 22 : Contrôle de l'activité de Listing Sponsor

Le Conseil Régional est investi de tous pouvoirs d'inspection en vue de s'assurer du respect, par les Listing Sponsors, des dispositions de la présente Instruction.

Pour mener à bien sa mission, le Conseil Régional exerce ses pouvoirs :

- directement ;
- en collaboration avec d'autres autorités, ou
- par saisine des autorités compétentes.

Le Conseil Régional peut :

- accéder à tout document, sous quelque forme que ce soit, et en recevoir copie ;
- exiger des informations de toute personne et, si nécessaire, convoquer et entendre toute personne pour en obtenir des informations ;
- procéder à des inspections programmées ou inopinées.

CHAPITRE V : Dispositions finales

Article 23 : Entrée en vigueur

La présente Instruction qui entrera en vigueur dès sa signature fera l'objet de publication partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 14 mars 2018

Le Président


Mamadou NDIAYE



9/9



Formulaire I-P

COMMUNIQUE

DE DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL(S)

Conformément aux articles 164, 165, 166 et 167 du Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier de l'UMOA, à l'Instruction II-C de la Bourse Régionale relative à la divulgation d'information et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

I- Identité du déclarant :

<u>la personne physique</u>	<u>la personne morale</u>
Nom et Prénoms :	Dénomination : Etat du Burkina Faso
Téléphone :	Téléphone : 00 226 25 32 60 95.....
Fax :	Fax : 00 226 25 31 27 15.....
Adresse :	Adresse : 03 BP 7012 OUAGADOUGOU 03 BURKINA FASO
Email :	Email: cab_mef@yahoo.fr.....
Société d'appartenance :	Nom & Prénoms du représentant légal : Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI
(Dénomination sociale et adresse)	Fonction du représentant légal : Ministre de l'Economie, des Finance et du Développement
Lien avec la société cotée :	Lien avec la société cotée : Actionnaire/Administrateur

II- Déclaration:

Déclare au public et à tous les acteurs du marché financiers régional qu'elle détient dans le capital de la société: (dénomination de la société cotée) **ONATEL Burkina FASO S.A.**

Participation initiale		Franchissement de seuil(s)	
Volume actions : 8 840 000	26% capital	En capital	
Droits de vote : 8 840 000	26% droits de vote	<input type="checkbox"/> 10% ; <input checked="" type="checkbox"/> 20% ; <input type="checkbox"/> 33,33% ; <input type="checkbox"/> 50% ; <input type="checkbox"/> 66,66% Sens : <input type="checkbox"/> hausse ; <input checked="" type="checkbox"/> baisse	
Participation finale		En droits de vote	
Volume actions : 5 440 000	16% capital	<input type="checkbox"/> 10% ; <input checked="" type="checkbox"/> 20% ; <input type="checkbox"/> 33,33% ; <input type="checkbox"/> 50% ; <input type="checkbox"/> 66,66% Sens : <input type="checkbox"/> hausse ; <input checked="" type="checkbox"/> baisse	
Droits de vote : 5 440 000	16% droits de vote		
Composition du capital social émetteur coté après opération		Opération ayant conduit au franchissement	
Capital en nombre d'actions : 5 440 000		Volume : 3 400 000	Cours : 8 000 Date : 17/04/2018
Capital en droits de vote : 5 440 000		Droits : 3 400 000	
		Contrepartie (*) : Maroc Télécom	
		Nature franchissement (**): vente	

(*) En cas de transactions de blocs

(**) Détenion directe ou indirecte d'actions ou de droits de vote par achat, vente, dons, legs, conversion d'obligations en actions, augmentation ou réduction de capital, etc...

III- Objectifs sur les douze (12) mois à venir concernant la société dont les titres sont détenus :

<input type="checkbox"/> d'arrêter ses achats sur la valeur concernée <input type="checkbox"/> de poursuivre ses achats sur la valeur concernée <input type="checkbox"/> de siéger au Conseil d'Administration de la société cotée concernée <input type="checkbox"/> d'acquérir le contrôle de la société cotée concernée <input type="checkbox"/> de demander la radiation de la société cotée concernée <input checked="" type="checkbox"/> autres intentions : NEANT
--

IV- Le déclarant agit :

- Seul
 En accord avec les personnes suivantes :

Participation détenue par la ou les personne(s) avec qui le déclarant agit de concert				
Identité des tiers (avec adresse, téléphone et fax)	Volume actions	% Capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote

Le soussigné certifie que les informations contenues dans la présente déclaration sont complètes et conformes à la réalité.
 Fait à Ouagadougou, le 17/04/2018

Signature et cachet
 (Personne physique ou représentant légal
 de la personne morale ayant déclaré le
 Franchissement de ou des seuils)



SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la **SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)** sont convoqués à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le jeudi 3 mai 2018 à 9 h 30** à la salle de conférence de **CRRAE-UMOA** (Versus Bank au Plateau) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée sur l'exercice clos le 31 décembre 2017
2. Lecture et approbation du Rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017
3. Affectation du résultat de l'exercice, fixation de dividendes
4. Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs
5. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.
6. Renouvellement de mandat de six administrateurs
7. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaires
8. Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes suppléants
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Conformément aux dispositions de l'article 32.4 des Statuts de la SAPH, ne seront admis à l'Assemblée générale ordinaire que les actionnaires détenant cinq (5) actions minimum au plus tard au troisième jour ouvrés précédant la réunion de l'Assemblée, à zéro heures, heures locales.

Au jour tel qu'indiqué, Il devra se faire enregistrer muni d'une pièce d'identité à partir de **8 h 00**.

En cas d'empêchement, il pourra se faire représenter par un mandataire de son choix muni d'un pouvoir à retirer au siège social de la société ou auprès de la SOGEBOURSE.

Les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique seront tenus à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la société, à compter du **19 Avril 2017**.

Le Conseil d'Administration

SOCIÉTÉ AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Au Capital de 14.593.620.855 FCFA

Siège Social :

Abidjan, immeuble SIFCA, Rue des Galions, Zone Portuaire

01 BP 1322 ABIDJAN 01

Sous le numéro : CI-ABJ-1962-B-2059

TEXTE DES RESOLUTIONS

Assemblée Générale Ordinaire

Du 03 mai 2018

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui se soldent par un résultat net de 12 860 964 216 FCFA.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice – Distribution de dividende

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12.860.964.216 FCFA au :

- paiement du dividende pour 2.215.112.293 FCFA
- report à nouveau pour le solde, soit 10.645.851.923 FCFA

Le report à nouveau qui était de 39.764.399.267 FCFA s'élèvera à 50.410.251.190 FCFA après affectation.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration décide de distribuer un dividende brut de 86,67 FCFA par action.

Le dividende brut par action qui est proposé s'élève à 86,67 FCFA, et est « éligible à l'abattement prévu à l'article 183-1° du Code Général des Impôts ».

Il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices 2015, 2016 et 2017.

Cette résolution est approuvée à

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme, figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'Article 438 et suivants de l'Acte uniforme, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est approuvée à

QUATRIEME RESOLUTION

Renouvellement de mandats d'administrateurs

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, constatant que les mandats de 6 administrateurs :

- Monsieur Jean-Louis **BILLON**.
- La société **SIFCA** (représentée par Madame Lucie BARRY-TANNOUS),
- La société **SIFCOM** (représentée par Monsieur Banga AMOIKON),
- La société **SIPH** (représentée par Monsieur Pierre BILLON),
- La société **CFM** (représentée par Madame Carine DAMOIS),
- Monsieur Tiémoko **COULIBALY**.

Sont arrivés à expiration, décide de les renouveler pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

Cette résolution est approuvée à

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes titulaires

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, constatant que les mandats de Commissaires aux comptes titulaires de Mazars Côte d'Ivoire et PriceWaterHouseCoopers étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de les renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

Cette résolution est approuvée à

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement de mandat de Commissaires aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, constatant que les mandats des Commissaires aux comptes suppléants d'ERNST & YOUNG et de KPMG CI, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de les renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

Cette résolution est approuvée à

SEPTIEME RESOLUTION

Accomplissement des formalités requises par la loi

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant les délibérations de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Cette résolution est approuvée à

AVIS DE CONVOCATION

BANK OF AFRICA-MALI

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 15.450.000.000 FCFA

Siège Social 418 Avenue de la Marne – BAMAKO

RC : Ma.Bko.2004.B.2482 BAMAKO

N° Statistique 38480000012 A – Liste BCEAO – D0045 C

Le Président du Conseil d'Administration de la **BANK OF AFRICA-MALI** a l'honneur de convier Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Banque à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le

Samedi 05 Mai 2018
à 09 H 30 précises au Grand-Hôtel

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale mixte est le suivant :

A – Pour l'Assemblée Générale Ordinaire

A.1 - Approbation des comptes 2017, quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.

1.1 - Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.2 - Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.3 - Lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.4 - Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.5 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.

1.6 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

A.2 - Désignation d'un nouvel Administrateur.

A.3 - Proposition d'indemnités annuelles des Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

A.4 - Vote des résolutions

B – Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire

B.1 – Changement d'adresse du siège social de la Banque

B.2 – Vote des résolutions.

L'admission des actionnaires en séance sera subordonnée à la présentation d'une pièce d'identité.

Les documents d'information destinés aux actionnaires et relatifs à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à partir du **23 avril 2018** au Siège de la Banque.

LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

M. P. DERREUMAUX

PROJET DE RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE LA BANK OF AFRICA AU MALI DU 05 MAI 2018

A – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2017, les approuve dans toutes leurs parties et approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cet exercice 2017 se solde donc par un bénéfice de **7 526 248 879 F CFA**, après dotations aux amortissements pour un montant de **2 345 919 803 FCFA** et paiement de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de **395 185 343 FCFA**.

En outre, l'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 45 de la loi du 27 juillet 1990 et à l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA, approuve sans réserve ledit rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour les actes accomplis par eux au cours de l'exercice 2017.

Elle donne également quitus aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours du même exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

Selon les propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve l'affectation comme suit du bénéfice net :

Résultat de l'exercice	7 526 248 879	
Report à nouveau antérieur	4 092 755 421	
Réserve légale (15% du résultat net)		1 128 937 332
Dotation au Fonds Social de l'entreprise (5% du bénéfice net)		376 312 444
Dividende (64,01 % du bénéfice, soit 311,83 FCFA / action)		4 817 742 000
Nouveau report à nouveau		5 296 012 524
TOTAUX	11 619 004 300	11 619 004 300

TROISIEME RESOLUTION

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale décide que, après règlement de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de 7 % sur le dividende brut, il sera effectivement versé aux actionnaires un dividende brut de **311,83 F CFA**, correspondant à une rémunération nette d'impôt de **290 F CFA** par action de 1 000 FCFA.

Le paiement de ce dividende s'effectuera **à compter du 28 mai 2018** :

- au siège social par estampillage du coupon numéro 30 des actions remises à chaque actionnaire pour les actionnaires existants avant la dernière augmentation du capital et,
- par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) auprès desquelles les actions sont domiciliées pour les actionnaires entrés au capital lors de la dernière augmentation de capital.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de la poursuite du contrat d'Assistance Technique entrant dans le cadre des conventions dites réglementées conclu entre la BOA MALI et BOA Services.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement informés et un rapport spécial a été présenté conformément à l'article **440** de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve la nomination de M. Modibo CISSE en qualité d'Administrateur de la Banque à compter de ce jour et pour une période de trois ans. Le mandat de M. Modibo CISSE prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2021 qui approuvera le bilan et les comptes de la Banque pour l'exercice 2020.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le montant global des indemnités annuelles de fonction des Administrateurs de **46 442 316 F CFA** pour l'exercice 2018, la répartition de ce montant étant à la charge du Conseil d'Administration.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.

B - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après en avoir délibéré, décide le changement du siège social de la Banque à compter de ce jour.
Le nouveau siège sera désormais :

Immeuble BANK OF AFRICA-MALI
Avenue du Mali
Quartier ACI 2000
BAMAKO
La boîte postale BP 2249 reste inchangée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.

POSTE		ACTIF	MONTANT NET	
			31/12/2016	31/12/2017
A10	CAISSE		8 854 682 614	7 073 762 613
A02	CREANCES INTERBANCAIRES		44 449 030 629	24 361 276 988
A03	- A vue		36 259 329 392	14 178 844 219
A04	Banques centrales		22 536 985 094	8 715 029 444
A05	Trésor public, CCP		-	-
A07	Autres établissements de crédit		13 722 344 298	5 463 814 775
A08	- A terme		8 189 701 237	10 182 432 769
B02	CREANCES SUR LA CLIENTELE		257 690 645 439	245 101 637 656
B10	- Portefeuille d'effets commerciaux		16 335 556 002	14 135 001 398
B11	Crédits de campagne		-	-
B12	Crédits ordinaires		16 335 556 002	14 135 001 398
B2A	- Autres concours à la clientèle		194 788 538 194	182 110 989 258
B2C	Crédits de campagne		7 507 352 562	2 249 351 416
B2G	Crédits ordinaires		187 281 185 632	179 861 637 842
B2N	- Comptes ordinaires débiteurs		46 566 551 243	48 815 414 660
B50	- Affacturage			40 232 340
C10	TITRES DE PLACEMENT		153 864 933 249	126 610 193 691
D1A	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 274 583 303	1 274 583 303
D50	CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		1 884 318 979	2 451 838 802
D20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		236 001 301	583 193 081
D22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		18 793 680 510	25 593 684 090
E01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES			
C20	AUTRES ACTIFS		21 616 026 663	21 990 985 945
C6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS		5 336 382 982	2 354 879 513
E90	TOTAL DE L'ACTIF		514 000 285 669	457 396 035 682

Etats Financiers Certifiés
par SARECI - SARL
Commissaire aux Comptes
Bourahima SBY

Etats financiers conformes aux
Etats financiers Audités par le
Commissaire aux Comptes
EXCO - EGCC International

BILAN

DEC 2800

destiné à publication

ETAT: MALI

ETABLISSEMENT: BANK OF AFRICA MALI

ICI 12101171121 1311 ID101014151 IEI IAIC101 1011 111
 C Date d'arrêté CIB LC D F M

POSTE	PASSIF	MONTANT NET	
		31/12/2016	31/12/2017
F02	DETTES INTERBANCAIRES	139 173 908 826	75 212 698 226
F03	- A vue	2 440 573 839	2 620 363 239
F05	Trésor public, CCP		
F07	Autres établissements de crédit	2 440 573 839	2 620 363 239
F08	- A terme	136 733 334 987	72 592 334 987
G02	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	313 938 664 456	327 454 592 271
G03	- Comptes d'épargne à vue	85 973 508 159	92 548 698 552
G04	- Comptes d'épargne à terme	67 119 068	69 314 304
G05	- Bons de caisse		
G06	- Autres dettes à vue	163 256 657 999	183 576 064 651
G07	- Autres dettes à terme	64 641 379 230	51 260 514 764
H30	DETTES REPRESENTEE PAR UN TITRE		
H35	AUTRES PASSIFS	8 853 990 382	6 960 600 965
H6A	COMPTES D'ORDRE DIVERS	7 042 752 233	4 324 117 718
L30	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 723 392 608	4 213 864 961
L35	PROVISIONS REGLEMENTEES		
L10	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
L45	FONDS POUR RISQUE BANCAIRES GENERAUX	2 913 508 227	-
L60	CAPITAL	10 300 000 000	15 450 000 000
L50	PRIMES LIEES AU CAPITAL	10 640 025 820	5 490 025 820
L55	RESERVES	5 260 662 592	6 671 131 421
L59	ECARTS DE REEVALUATION		
L70	REPORT A NOUVEAU (+/-)	2 750 255 002	4 092 755 421
L80	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	9 403 125 523	7 526 248 879
L90	TOTAL DU PASSIF	514 000 285 669	457 396 035 682

Etats Financiers Certifiés
 par SARECI - SARL
 Commissaire aux Comptes
 Bourahima SIBY

Etats financiers conformes aux
 Etats financiers Audités par le
 Commissaire aux Comptes
 EXCOVEGCC International

POSTE		HORS BILAN	MONTANT NET	
			31/12/2016	31/12/2017
		ENGAGEMENTS DONNES	183 840 326 859	179 291 989 707
		ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	2 954 394 867	977 774 736
N1A		En faveur d'établissements de crédit		
N1J		En faveur de la clientèle	2 954 394 867	977 774 736
		ENGAGEMENTS DE GARANTIE	180 885 931 992	178 314 214 971
N2A		D'ordre d'établissement de crédit	1 840 386 421	2 230 034 060
N2J		D'ordre de la clientèle	179 045 545 571	176 084 180 911
		ENGAGEMENTS SUR TITRES		
		ENGAGEMENTS RECUS	234 663 337 152	334 991 029 457
		ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		-
N1H		Reçus d'établissements de crédit	-	-
		ENGAGEMENTS DE GARANTIE	234 663 337 152	334 991 029 457
N2H		Reçus d'établissements de crédit	121 829 363 977	115 292 181 702
N2M		Reçus de la clientèle	112 833 973 175	219 698 847 755
		ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Etats Financiers Certifiés
 par SARECI - SARL
 Commissaire aux Comptes

 Bourahima SIBY

Etats financiers conformes aux
 Etats financiers Audités par le
 Commissaire aux Comptes

 EXCC EGCC International

RESULTAT

DEC 2880

destiné à publication

ETAT: MALI

ETABLISSEMENT: BANK OF AFRICA MALI

ICI I2I0I1I7I1I2I I3I1I IDI0I0I4I5I IEI IAICI0I IOI1I I1I

C Date d'arrêté CIB LC D F M

POSTE	CHARGES	MONTANT NET	
		31/12/2016	31/12/2017
R01	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	11 712 781 375	11 482 778 866
R03	- Intérêts et charges assimilées sur dettes inter-bancaires	4 454 762 775	4 215 646 016
R04	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle	7 247 847 579	7 267 132 850
R4D	- Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre	-	-
R05	- Autres intérêts et charges assimilées	10 171 021	
R5E	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	780 212 179	743 507 683
R06	COMMISSIONS	658 928 328	333 107 991
R4A	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	792 149 764	159 150 964
R4C	- Charges sur titres de placement		
R6A	- Charges sur opérations de change	786 279 224	156 449 078
R6F	- Charges sur opérations de hors bilan	5 870 540	2 701 886
R6U	CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRES	444 381 828	380 646 027
R8G	ACHATS DE MARCHANDISES	-	-
R8J	STOCKS VENDUS	-	-
R8L	VARIATION DE STOCKS DE MARCHANDISES	-	-
S01	FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	15 254 240 267	16 144 703 808
S02	- Frais de personnel	7 746 448 450	8 147 786 869
S05	- Autres frais généraux	7 507 791 817	7 996 916 939
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	2 732 087 730	2 345 919 803
T6A	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	1 190 176 819	6 833 506 220
T01	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	472 502 148	
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	44 473 040	66 505 298
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 113 908 137	507 529 261
T82	IMPOT SUR LE BENEFICE	770 585 735	395 185 343
T83	BENEFICE	9 403 125 523	7 526 248 879
T84	TOTAL	45 369 552 873	46 918 790 143

Etats Financiers Certifiés
par SARECI - SARL
Commissaire aux Comptes
Bourahima SIBY

Etats financiers conformes aux
Etats financiers Audités par le
Commissaire aux Comptes
EXCO - EGCC International

		RESULTAT		DEC 2880	
		destiné à publication			
ETAT: MALI		ETABLISSEMENT: BANK OF AFRICA MALI			
ICI	I2I0I1I7I1I2I I3I1I	IDI0I0I4I5I	IEI IAICIOI	IOI1I	I1I
C	Date d'arrêté	CIB	LC	D	F M
POSTE	PRODUITS	MONTANT NET			
		31/12/2016	31/12/2017		
V01	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	22 608 755 971	24 029 891 144		
V03	- Intérêts et produits assimilés sur créances inter-bancaires	732 620 802	859 887 842		
V04	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	20 423 975 900	21 594 472 227		
V5F	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement				
V05	- Autres intérêts et produits assimilés	1 452 159 269	1 575 531 075		
V5G	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	941 266 501	886 068 858		
V06	COMMISSIONS	4 229 250 290	3 334 086 964		
V4A	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	14 716 473 296	12 538 197 939		
V4C	- Produits sur titres de placement	9 521 675 357	8 323 649 036		
V4Z	- Dividendes et produits assimilés	499 686 468	510 709 566		
V6A	- Produits sur opérations de change	2 364 910 050	1 700 725 957		
V6F	- Produits sur opérations de hors bilan	2 330 201 421	2 003 113 380		
V6T	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	580 502 640	844 834 108		
V8B	MARGE COMMERCIALE				
V8C	VENTES DE MARCHANDISES				
V8D	VARIATION DE STOCKS DE MARCHANDISES				
W4R	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	1 059 565 733	1 251 497 099		
X51	REPRISE D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS		5 254 850		
X6A	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN		-		
X01	EXCEDENT DES REPRISES SUR LES DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX		2 805 950 584		
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	167 571 029	17 705 535		
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 066 167 413	1 205 303 062		
X83	PERTE				
X84	TOTAL	45 369 552 873	46 918 790 143		

Etats Financiers Certifiés
par SARECI - SARL
Commissaire aux Comptes
Bourahima SIBY

Etats financiers conformes aux
Etats financiers Audités par le
Commissaire aux Comptes
EXCO - EGCC International

OPCVM: FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

jeudi 19 avril 2018

Sociétés de gestion	Dépositaire	OPCVM	Catégorie	Valeur Liquidative							
				Origine	Précédente		Actuelle		Variation		
					Valeur	Date	Valeur	Date	Date	%	Précédent
QUOTIDIENNES											
AFRICABOURSE ASSET MANAGEMENT	AFRICABOURSE SA	FCP AAM CAPITAL SUR	OCT	5 000	6 649,58	17/04/2018	6 650,38	18/04/2018	10/10/2012	33,01%	0,01%
		FCP AAM EPARGNE CROISSANCE	D	5 000	6 194,16	17/04/2018	6 192,69	18/04/2018	19/11/2012	23,85%	-0,02%
		FCP AAM OBLIGATIS	OMLT	5 000	7 130,30	17/04/2018	7 131,26	18/04/2018	12/09/2012	42,63%	0,01%
AFRICAM SA	SBIF	FCP AAM EPARGNE ACTION	A	5 000	4 305,52	17/04/2018	4 306,21	18/04/2018	16/01/2017	-13,88%	0,02%
		FCP EXPANSIO	D	5 000	7 804,61	17/04/2018	7 791,50	18/04/2018	01/01/2013	55,83%	-0,17%
		FCP SECURITAS	OMLT	5 000	5 802,82	17/04/2018	5 799,34	18/04/2018	01/01/2013	15,99%	-0,06%
ATLANTIC ASSET MANAGEMENT	ATLANTIQUE FINANCE	FCP VALORIS	A	5 000	6 942,74	17/04/2018	6 908,99	18/04/2018	01/01/2013	38,18%	-0,49%
		FCP ATLANTIQUE CROISSANCE	D	5 000	4 937,38	11/04/2018	ND	ND	30/05/2015	-	-
BNI GESTION	BNI FINANCES	FCP ATLANTIQUE SECURITE	OMLT	5 000	5 852,93	11/04/2018	ND	ND	30/05/2015	-	-
		FCP CAPITAL CROISSANCE	D	10 000	18 818,00	19/08/2015	ND	ND	01/01/2009	-	-
BOA ASSET MANAGEMENT	BOA CAPITAL SECURITIES	FCP DYNAMIC SAVINGS	D	10 000	10 197,00	19/08/2015	ND	ND	06/06/2014	-	-
		FCP Emergence	D	5 000	6 568,05	17/04/2018	6 562,55	18/04/2018	01/02/2010	31,25%	-0,08%
BRM ASSET MANAGEMENT	BRM	FCP Tresor Monea	OCT	25 000 000	30 147 365,36	17/04/2018	30 149 271,20	18/04/2018	01/12/2013	20,59%	0,01%
		FCP "BRM DYNAMIQUE"	D	10 000	12 923,13	08/09/2014	ND	ND	12/03/2009	-	-
CGF GESTION	CGF BOURSE	FCP "BRM OBLIGATAIRE"	D	10 000	12 057,50	17/10/2014	ND	ND	12/03/2009	-	-
		FCP ACTIONS PHARMACIE	A	1 000	1 019,41	17/04/2018	1 018,61	18/04/2018	25/07/14	1,86%	-0,08%
		FCP AL BARAKA	A	1 000	1 020,57	17/04/2018	1 020,99	18/04/2018	01/03/17	2,10%	0,04%
		FCP ASSUR SENEGAL	D	1000000	1 194 656,65	17/04/2018	1 193 479,47	18/04/2018	06/07/14	19,35%	-0,10%
		FCP PLACEMENT AVANTAGE	D	1 000	1 421,38	17/04/2018	1 421,73	18/04/2018	29/03/13	42,17%	0,02%
		FCP PLACEMENT CROISSANCE	D	1 000	1 335,47	17/04/2018	1 332,26	18/04/2018	29/03/13	33,23%	-0,24%
		FCP HORIZON	D	1 000	1 789,59	17/04/2018	1 790,90	18/04/2018	27/06/09	79,09%	0,07%
		FCP PLACEMENT QUIETUDE	OMLT	1 000	1 266,48	17/04/2018	1 266,61	18/04/2018	29/03/13	26,66%	0,01%
		FCP LIQUIDITE-OPTIMUM	OMLT	10000	10 249,33	17/04/2018	10 249,47	18/04/2018	01/10/17	2,49%	0,00%
		FCP BNDE VALEURS	A	1 000	1 070,49	17/04/2018	1 070,49	18/04/2018	02/09/16	7,05%	0,00%
CORIS ASSET MANAGEMENT	CORIS BOURSE	FCP CORIS ACTIONS	A	5 000	4 981,80	28/03/2018	ND	ND	11/11/2014	-	-
		FCP CORIS PERFORMANCE	D	5 000	5 280,03	28/03/2018	ND	ND	11/11/2014	-	-
OAM S.A	SGI TOGO	FCP-1 OPTI PLACEMENT	A	5 000	12 716,67	13/04/2018	ND	ND	01/02/2002	-	-
		FCP-2 OPTI REVENU	OMLT	5 000	7 324,33	13/04/2018	ND	ND	01/02/2002	-	-
		FCP-3 OPTI CAPITAL	D	5 000	17 783,12	13/04/2018	ND	ND	24/01/2003	-	-
SOGESPAR	SOGEBOURSE	FCP SOGEAVENIR	D	500	1 883,00	17/04/2018	1 878,00	18/04/2018	01/10/2002	275,60%	-0,27%
		FCP SOGEDEFI	D	4 888	4 650,00	17/04/2018	4 636,00	18/04/2018	23/12/2014	-5,16%	-0,30%
		FCP SOGEDYNAMIQUE	A	4 888	4 468,00	17/04/2018	4 451,00	18/04/2018	23/12/2014	-8,94%	-0,38%
		FCP SOGEPRIVILLEGE	D	4 888	4 605,00	17/04/2018	4 613,00	18/04/2018	23/12/2014	-5,63%	0,17%
		FCP SOGESECURITE	OMLT	4 888	4 984,00	17/04/2018	4 984,00	18/04/2018	23/12/2014	1,96%	0,00%
		FCP SOGEVALOR	A	1 000	4 244,00	17/04/2018	4 237,00	18/04/2018	04/06/2002	323,70%	-0,16%
SOAGA-SA	SGI-BOA CAPITAL SECURITIES	FCP SOAGA EPARGNE ACTIVE	D	10 000	8 706,58	17/04/2018	8 705,83	18/04/2018	28/10/2016	-12,94%	-0,01%
		SICAV Abdou DIOUF	D	10 000 000	15 069 405,14	17/04/2018	15 070 733,90	18/04/2018	01/12/2003	50,71%	0,01%
		FCP SOAGA EPARGNE SERENITE	OMLT	10 000	10 367,68	17/04/2018	10 367,92	18/04/2018	28/10/2016	3,68%	0,00%
SAPHIR ASSET MANAGEMENT	SGI BENIN	FCP SAPHIR DYNAMIQUE	D	5 000	5 082,92	17/04/2018	5 078,94	18/04/2018	28/08/2017	1,58%	-0,08%
		FCP SAPHIR QUIETUDE	OMLT	5 000	5 407,64	17/04/2018	5 408,42	18/04/2018	28/08/2017	8,17%	0,01%
HEBDOMADAIRES											
BNI GESTION	BNI FINANCES	FCP BNI RETRAITE	D	2 500	3 814,00	06/08/2015	3 855,00	13/08/2015	11/05/2012	54,20%	1,07%
		FCP INITIATIVES SOLIDARITE	D	2 500	5 586,00	24/07/2015	5 687,00	05/08/2015	01/08/2013	127,84%	1,81%
		FCP SODEFOR COMPLEMENTAIRE RETRAITE	D	2 500	7 107,00	24/07/2015	7 295,00	06/08/2015	04/01/2010	191,80%	2,65%
PhoenixAfrica Asset Management	Phoenix Capital Management	FCP PAM ACTIONS	A	10 000	10 128,83	29/04/2018	10 181,48	05/04/2018	13/12/2017	1,81%	0,52%
		FCP PAM DIVERSIFIE EQUILIBRE	D	10 000	10 374,38	29/04/2018	10 452,07	05/04/2018	13/12/2017	4,52%	0,75%
		FCP PAM DIVERSIFIE OBLIGATIONS	D	10 000	10 091,46	29/04/2018	10 137,85	05/04/2018	13/12/2017	1,38%	0,46%
BOA ASSET MANAGEMENT	BOA CAPITAL SECURITIES	FCP Global Investors	D	25 000	28 651,82	06/04/2018	28 419,07	13/04/2018	01/12/2012	13,68%	-0,81%
		FCP Boa Obligations	OMLT	10 000	10 611,20	06/04/2018	10 622,91	13/04/2018	Mars. 2017	6,23%	0,11%
		FCP Boa Actions	A	10 000	9 886,32	06/04/2018	9 849,42	13/04/2018	Jul. 2017	-1,51%	-0,37%
BRM ASSET MANAGEMENT CGF GESTION	IMPAXIS CGF BOURSE	FCP "SDE"	D	1 000	2 083,36	05/09/2014	ND	ND	14/03/2011	-	-
		FCPCR SONATEL	D	1 000	6 562,12	05/04/2018	6 562,12	12/04/2018	12/02/2004	0,00%	0,00%
		FCP FORCE PAD	D	1 000	1 260,37	28/03/2018	1 260,37	04/04/2018	16/02/2014	26,04%	0,00%
		FCPE SINI GNESIGUI	D	1 000	1 323,40	10/04/2018	1 314,80	17/04/2018	25/02/2014	31,48%	-0,65%
		FCPE DP WORLD DAKAR	D	1 000	1 067,26	09/04/2018	1 065,58	16/04/2018	04/10/2016	6,56%	-0,16%
EDC Asset Management	EDC Investment Corporation	FCP ECOBANK UEMOA DIVERSIFIE	D	5 000	8 174,00	28/03/2018	8 123,00	04/04/2018	19/09/2007	62,46%	-0,62%
		FCP ECOBANK UEMOA OBLIGATAIRE	OMLT	20 000 000	20 265 210,00	28/03/2018	20 281 010,00	04/04/2018	01/01/2018	1,41%	0,08%
		FCP ECOBANK UEMOA RENDEMENT	OMLT	1 000 000	1 486 600,00	28/03/2018	1 484 373,00	04/04/2018	10/10/2007	48,44%	-0,15%
		FCP ECOBANK ACTIONS UEMOA	A	5 000	3 993,00	28/03/2018	3 973,00	04/04/2018	20/04/2016	-20,54%	-0,50%
BRIDGE ASSET MANAGEMENT	BRIDGE SECURITIES	FCP BRIDGE INSTITUTIONNEL	DIVERSIFIE	25 000 000	25 402 453,89	30/03/2018	25 507 014,33	06/04/2018	02/11/2017	2,03%	0,41%
SGO MALI FINANCE	SGI MALI	FCPE ORANGE MALI	D	10 000	20 628,73	11/04/2018	20 611,67	18/04/2018	03/09/2012	106,12%	106,29%
ATTIJARI ASSET MANAGEMENT	SGI AFRICAINE DE BOURSE	ATTIJARI OBLIG	OMLT	10000	12055,48	06/04/2018	12060,59	13/04/2018	13/07/2012	20,61%	0,04%
		ATTIJARI LIQUIDITE	OCT	10000	11045,01	06/04/2018	11055,26	13/04/2018	30/08/2013	10,55%	0,09%
		ATTIJARI HORIZON	OMLT	10000	12218,04	06/04/2018	12223,33	13/04/2018	30/08/2013	22,23%	0,04%
		ATTIJARI ACTIONS	A	10000	9763,7	06/04/2018	9707,15	13/04/2018	21/05/2015	-2,93%	-0,58%
		ATTIJARI DIVERSIFIE	D	10000	11465,37	06/04/2018	11485,11	13/04/2018	21/05/2015	14,85%	0,17%
		ATTIJARI INVEST	OMLT	10000	11034,99	06/04/2018	11044,12	13/04/2018	21/01/2016	10,44%	0,08%
		ATTIJARI PATRIMOINE	OMLT	10000	11042,59	06/04/2018	11 053,56	13/04/2018	21/01/2016	10,54%	0,10%
		FCP CNRA	D	2 500	4 308,00	30/06/2015	3 133,00	14/08/2015	29/10/2013	25,32%	-27,27%
FCP KARIMA ETHIOUE	D	1 000	1 366,00	03/07/2015	1 458,00	03/08/2015	22/05/2013	45,80%	6,73%		